

LE BOUCHE A OREILLES

Le bulletin d'information officiel de La Meilleraie-Tilly
Mai 2023

L'Ancien café devient La Terrasse Melletoise

Suite au sondage, **LA TERRASSE MELLETOISE** sera le nom de l'ancien café! L'idée, maintenant, c'est que tout le monde puisse mettre la main au chantier : aménagements intérieurs et extérieurs en bois de palette ou autres matériaux de récupération.

Pour cela, 5 créneaux de chantiers collectifs et participatifs vous sont proposés (6 et 20 mai, 3,6 et 14 juin).

C'est ouvert à tous, pour vous inscrire, veuillez contacter le 02 55 37 00 20.



APPEL AU DON: si vous avez chez vous des parasols, pieds de parasol, anciennes chaises de jardin (bois) ou chaises longues, tout mobilier d'extérieur à récupérer mais aussi des anciens matelas de caravane ou des vieux coussins... Vous pouvez les déposer sur place sur les créneaux des chantiers collectifs.

Merci par avance pour votre mobilisation.

Missions Estivales

5 jeunes s'étaient manifestés pour participer aux Missions Estivales d'Avril.

Ils ont pu réaliser plusieurs activités (nettoyage de vitres, peinture, désherbage...) et participer à la vie communale.

Pour participer aux Missions de cet été, il suffit de compléter le dossier disponible à l'accueil de la Mairie.



Cérémonie du 8 Mai

Monsieur le Maire, Eric BERNARD, et le Président de l'UNC, Michaël GUILLOTEAU, vous convient :

- à **11h45** : rassemblement Place de la Mairie
- à **12h15** : cérémonie au monument aux morts

A l'issue, un verre de l'amitié sera servi Salle de Mooréa.

ETAT-CIVIL

Décès



Danielle CHAMARRE
(10 avril 2023)

- 17, rue de la Gandouinière

Roger LIAIGRE
(15 avril 2023)

- 8, rue des Platanes



Plan canicule

Comme l'année dernière, le Centre Communal d'Action Sociale met en place le Plan Canicule à partir du 1er juin.

Les personnes de plus de 75 ans recevront un courrier ou la visite d'un membre du CCAS pour leur expliquer la démarche et leur déposer un dossier si elles le souhaitent.

Ce plan est déclenché dès que nous atteignons l'alerte orange, et nos services contactent alors les personnes inscrites en mairie pour se renseigner sur leur état de santé.



LE POEME DU MOIS

C'est un reste d'enfance toujours
qui me ramène ici
Une histoire de linge de savon bleu
et d'éclaircie

GUY GOFFETTE

Paris à ma porte
Éditions Gallimard / 2023

Défi Mobilité

A l'occasion de la semaine de la mobilité, **du 22 au 28 mai**, la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges propose des ateliers découverte du vélo à assistance électrique. Pour tout renseignement ou inscription : transitions@paysdepouzauges.fr.

A l'échelle de la commune, le défi est lancé :

Vous vous déplacez à pied, à vélo, en covoiturage, pour tous ou une partie de vos trajets? Seul ou en groupe? Du 22 au 28 mai, partagez votre expérience en envoyant une photo (à communication@meilleraie-tillay.fr), en nous précisant :

- dans quel cadre vous utilisez ce moyen de déplacement,
- le nombre moyen de kilomètres parcourus par trajet,
- vos noms, prénoms et coordonnées.

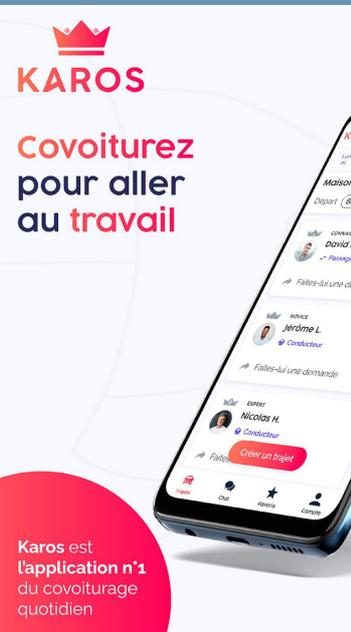
La photo plébiscitée par la commission se verra remettre un prix.

De plus, la Communauté de Communes lance son service de court-voiturage pour les déplacements domicile-travail des habitants, avec l'application **KAROS** !

Vous êtes conducteur? A chaque covoiturage, vous recevrez au minimum 2 € par trajet (dans la limite de 20 km, puis 0.10 € pour chaque km supplémentaire).

Vous êtes passager? Le trajet vous coûtera 0.50 € jusqu'à 40 km, et 0.10 € par km au-delà. Si votre entreprise est partenaire, vous bénéficiez de 6 mois de gratuité en tant que passager.

Vous êtes indécis? Depuis le 1er janvier 2023, l'Etat a lancé son plan national "covoiturage du quotidien" et offre une **prime de 100 € pour les nouveaux conducteurs** inscrits sur une application de covoiturage type Karos ou autres!



ATTENTION

Brûlots

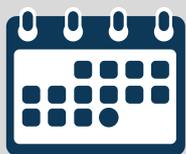
Nous vous rappelons que les déchets verts **ne peuvent être en aucun cas brûlés dans votre jardin** (passible d'une amende de 450 €).

Au-delà des troubles de voisinage ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Optez pour la déchetterie, ou mieux, pour le compost maison!

Nuisances sonores

Le Conseil national du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) comme suit :

- en semaine : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



AGENDA

- **7 mai** : soirée Paëlla du FC3M
- **8 mai** : Devoir de mémoire au monument aux morts